



FEUILLET D'INFORMATION

Le rôle de l'intervenant-terrain (coordonnateur) pour implanter les réseaux

L'intervenant-terrain a un rôle organisationnel. Il agit à toutes les étapes de l'implantation des réseaux de sentinelles dans les milieux ciblés. Plus spécifiquement, ce rôle consiste à :

- Faire la promotion des réseaux de sentinelles sur le territoire;
- Assurer la gestion du projet;
- Superviser le déroulement et assurer le suivi de l'implantation de chaque réseau de sentinelles;
- Soutenir l'organisation et l'évaluation de la formation des sentinelles;
- Assurer les liens avec les intervenants et les organismes désignés pour offrir du soutien aux sentinelles;
- Assurer les liens avec les organismes répertoriés qui ont à s'occuper des personnes suicidaires reconnues par les sentinelles;
- Évaluer, de façon continue, les besoins des sentinelles et des partenaires, et s'assurer de mettre en place les mécanismes pour y répondre;
- Participer au processus d'évaluation concernant l'implantation de chaque réseau de sentinelles sur le territoire.

En somme, cette personne établit des liens avec le milieu d'implantation, les sentinelles, la ressource désignée pour accueillir la référence des personnes suicidaires repérées par les sentinelles et les ressources impliquées dans la trajectoire de service.